

Numérisation des collections des musées

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Depuis deux ans, les musées de Besançon ont entrepris l'informatisation de leurs inventaires. Le choix des utilisateurs s'est porté sur le logiciel Athénéo-musées qui permet de saisir des fiches d'inventaire, d'y associer des images numérisées ou des documents. En 2001, la version récente du produit a permis de procéder à des éditions dans un format texte avec ou sans image : inventaires, listes par emplacement ou sites, édition de fiches complètes ou abrégées.

Les données saisies devraient prochainement pouvoir faire l'objet de versement vers les bases nationales.

Une réflexion est engagée au sein de la Ville de Besançon pour permettre également une mise en ligne sur le site Internet d'un certain nombre d'éléments à l'échéance 2002.

Trois secteurs, la section Archéologie du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le Musée du Temps et le Musée de la Résistance ont joué un rôle pilote dans cette mise en place. La totalité des personnels de documentation et plusieurs responsables de collections se sont formés à l'outil. La nécessité aujourd'hui se fait sentir d'accroître le nombre de personnes et de postes pouvant accéder à cet outil : soit pour consultation des données déjà rentrées, soit pour informatisation sur d'autres corpus (dessins, objets ethnologiques...). Cette extension du réseau implique l'achat de licences nouvelles pour exploiter le produit.

L'achat de licences complémentaires permettrait de doter les 4 premiers secteurs existants (Archéologie, Musée des Beaux-Arts, Musée du Temps, Musée de la Résistance) de postes complémentaires et d'envisager l'extension au Museum.

Pour l'ensemble des secteurs, le recours à du matériel extérieur en libre service au Service Informatique ou au laboratoire photographique (scanner photo, imprimante couleur...) est une difficulté. Il implique un déplacement, la nécessité de scinder l'opération de saisie fiche de la saisie image et donc une perte de temps. Le volume des saisies ayant considérablement augmenté, la possibilité d'adjoindre d'autres personnels à cette manipulation de l'image nous incite à procéder à un équipement par site (Citadelle, Musée du Temps, Musée des Beaux-Arts et Archéologie) d'un matériel de numérisation des images. Les demandes croissantes d'étudiants, de chercheurs et d'enseignants sur nos fonds, en particulier avec la nouvelle politique mise en place par l'Education Nationale (TPE...), nécessitent des moyens de transfert soit papier soit numérique par Internet.

Il est donc envisagé de doter les musées d'équipements complémentaires :

- 6 licences Athénéo Musées supplémentaires et prestation de mise en oeuvre
- 10 écrans 17 pouces permettant un affichage simultané de l'image et de la fiche Descriptions
- 4 imprimantes Laser et jet d'encre
- 4 scanners
- l'équipement de raccordement au Réseau.

Le montant du projet d'équipement est de 250 000 F TTC (38 112,25 €).

Une participation de l'Etat (DRAC) sera sollicitée à hauteur de 40 %.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le projet,
- autoriser M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat (DRAC),

- inscrire le montant de cette subvention au budget de l'exercice courant par décision modificative dès réception de l'arrêté attributif en recettes au chapitre 90.020.1311.89019.10100 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.020.2183.89019.10100.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Culture et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce dossier.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.